



mont de  
marsan  
AGGLO

# PROTOCOLE D'ENGAGEMENTS RENFORCES ET RECIPROQUES 2019 > 2022

**Signataires:**

**Monsieur le préfet des Landes  
Monsieur le président de Mont-de-Marsan Agglomération**

**date de signature : 3 juillet 2019**

**Documents de référence :**

Cet avenant, annexé au contrat de ville, s'appuie sur plusieurs documents de référence, et notamment :

- la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014
- la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté du 27 janvier 2017
- le contrat de ville de Mont-de-Marsan Agglomération signé le 29 octobre 2015
- le pacte de Dijon « *Cohésion urbaine et sociale : nous nous engageons* », avril 2018
- la circulaire du Premier Ministre du 22 janvier 2019 portant sur la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers
- le pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises (PAQTE)
- le rapport « *démocratie participative et quartiers prioritaires : réinvestir l'ambition politique des conseils citoyens* » de la commission nationale du débat public (2018)
- le schéma départemental des services aux familles 2015-2018 en cours de renouvellement



## Sommaire

synthèse du bilan à mi étape du contrat de ville et pistes d'amélioration

### I – Les responsabilités premières de l'agglomération, où l'État nous accompagne

#### *I – 1) le développement économique, l'emploi et l'excellence numérique*

- . le développement économique et l'attractivité des territoires
- . le pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises
- . le développement de l'économie sociale et solidaire

#### *I – 2) habitat, renouvellement urbain et cadre de vie*

- . le projet de rénovation urbaine
- . les mesures favorisant la mixité sociale
- . les conseils citoyens et la participation des habitant(e)s
- . des quartiers entretenus
- . le plan de prévention de la radicalisation
- . l'équipement et le cadre de vie

#### *I – 3) agir sur les mobilités quotidiennes*

- . les infrastructures de mobilité collective
- . les appuis à la mobilité individuelle

### II – Les responsabilités partagées

#### *II – 1) jeunesse, éducation, vers un projet de cité éducative*

- . parcours d'émancipation des habitants : vers l'excellence éducative
- . favoriser la réussite à l'école
- . égalité dans l'orientation
- . accompagner et valoriser les parents

#### *II – 2) lien social, prévention et citoyenneté*

- . lien social et accompagnement des acteurs
- . éducation à la culture et aux activités culturelles
- . consolider les dynamiques collectives de promotion de la citoyenneté

### Gouvernance, suivi et évaluation des engagements

## Introduction

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 développe une ambition forte pour les quartiers populaires et renouvelle durablement les outils d'intervention de la politique de la ville. Les contrats de ville constituent un levier à part entière pour véhiculer les valeurs de citoyenneté et de laïcité dans les territoires, notamment dans les quartiers, et lutter contre les inégalités et les discriminations. Ils remettent au premier plan :

- un contrat unique qui intègre les dimensions sociales, urbaines et économiques
- une action publique qui se déploie à l'échelle intercommunale et qui mobilise tous les partenaires concernés
- une mobilisation prioritaire du droit commun de l'État et des collectivités locales
- l'innovation dans les pratiques
- la participation des citoyens, au cœur de la politique de la ville notamment en s'appuyant sur des dispositifs tels que le « Conseil Citoyen » et la « Maison du Projet » ou la « Passerelle » sur les deux quartiers bénéficiant du programme de renouvellement urbain.

Les éléments constitutifs du Contrat de Ville 2015-2020 restent identiques, la circulaire du 22 janvier 2019 définit le cadre de la déclinaison des mesures de la feuille de route de la "mobilisation nationale pour les habitants des quartiers" annoncée lors du conseil des ministres du 18 juillet 2018. Cette déclinaison se traduit par la rénovation des contrats de ville (prolongés jusqu'en 2022 par la loi de finances pour 2019) et qui prend la forme du présent protocole d'engagements renforcés et réciproques entre l'État et les collectivités, ajouté au contrat. Elle se traduit au niveau local par la mobilisation de l'État et celle de chacun des partenaires, en s'appuyant sur la logique du Pacte de Dijon, et la volonté de l'agglomération de s'inscrire dans cette démarche.

Dans ce protocole sont également déclinés les modalités de déploiement du PAQTE (pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises) localement et traduisant l'engagement des entreprises pour les quartiers.

Les résultats obtenus par le contrat de ville depuis 2015, sont importants et ont impacté positivement le quotidien des habitants des quartiers prioritaires. Les thématiques ont été diverses et fournies, transversales et ont donc permis d'agir de manière globale sur les deux territoires des quartiers prioritaires.

## SYNTHÈSE DU BILAN A MI-ETAPE DU CONTRAT DE VILLE ET PISTES D'AMELIORATION

### Les recommandations

#### Au niveau des partenaires

- . échanges de compétences donc davantage de réunions en petit comité (groupes partenariaux – à compter d'avril 2019)
- . échanges d'équipements / Mise à disposition
- . développer des partenariats hors contrat de ville ( exemple : cercle des citoyens)
- . communiquer sur les conseils citoyens auprès des partenaires du contrat de ville afin qu'ils puissent les associer à leurs projets
- . mise en réseau des ressources existantes
- . toucher le public de Gouaillardet et le public éloigné

#### Les pistes d'amélioration :

- .proposer d'établir une maquette financière du contrat de ville pour 2019-2022 à annexer au futur avenant en y intégrant la participation des partenaires (conseil régional, conseil départemental, etc...) ?
- .élargir l'axe transversal jeunesse 12/30 ans avec la notion de parcours et de passerelles entre services
- .proposer au comité de pilotage un observatoire indépendant (prestataire) permettant une évaluation pertinente et immédiate des actions
- .adosser le volet santé du contrat de ville à un nouveau contrat Local de santé

## LES RESPONSABILITES PREMIERES DE L'AGGLOMERATION OU L'ETAT NOUS ACCOMPAGNE

### Le développement économique, emploi et excellence numérique

#### . Le développement économique, attractivité des territoires

Mont-de-Marsan agglomération, depuis 2017, construit sa stratégie de développement économique des quartiers autour de la rénovation de leur image et affirme notamment de nouveaux enjeux pour reconstruire socialement et autour de l'activité économique ces quartiers.

Les grands enjeux de la rénovation du contrat de ville pour les quartiers du Peyrouat et de la Moustey :

- +faire de l'acte II de la rénovation, le levier pour un réel changement d'image
- +ré insuffler la composante «environnement» du quartier comme marqueur premier de sa différenciation sur le territoire
- +adosser l'image positive du «Cosec» rénové au quartier et mettre en résonance son identité(sportive, modernisée...) avec celle du quartier ; idéalement en faire un«Totem» de la «Nouvelle Moustey»
- +mettre en résonance les «talents» du quartier, et ses équipements (résidence séniors, palais de justice... pour le Peyrouat) / et sa rénovation(commerce,habitat...) pour la Moustey, et les inscrire dans un «récit» et une «vocation nouvelle» du quartier
- +s'appuyer sur les flux de fréquentation de ces équipements pour appuyer le changement d'image auprès des populations extérieures
- +renforcer dans ce cadre la fierté d'y habiter en montrant les nouveaux atouts du quartier, et en valorisant les programmes d'animation et les initiatives déjà en place.

Les outils du territoire existants et qui permettront d'assurer la réalisation des enjeux dans la ligne directe du contrat de ville 2015-2020 :

Mont de Marsan Agglomération s'engage à poursuivre le développement de la plate-forme collaborative insertion formation emploi qui développe notamment le suivi opérationnel des parcours, le suivi des clauses d'insertion dans les marchés publics et des nouvelles clauses sociales (dans le cadre du décrochage scolaire)

Mont de Marsan Agglomération s'engage à développer en complémentarité une plate-forme entrepreneuriale regroupant les réseaux d'entreprises locaux déjà existants et en développant les outils d'initiative économique comme la fabrique à entreprendre. Cette dernière pourrait constituer un trait-d'union entre le centre ville et les quartiers.

Actuellement 92 entreprises sont implantées sur les quartiers prioritaires, il est donc nécessaire d'organiser le tissu économique pour les prendre en compte et développer celles qui pourront l'être. En complémentarité avec la fabrique à entreprendre, Mont-de-Marsan Agglomération étudiera par ailleurs la possibilité d'un déploiement sur les quartiers d'un cité lab qui permettra au sein de la direction politique de la ville la mise en place d'un service d'amorçage de projets pour les quartiers prioritaires du territoire.

La réalisation de la maison des projets (inscrite dans le NPNRU) à Saint-Pierre-du Mont prévue en 2022 entre pleinement dans cette perspective.

L'état s'engage à offrir un accompagnement aux entrepreneurs des quartiers avec la BPI France – Mesure 22

## . Le Pacte Avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises (PAQTE)

A diplôme égal, un candidat résidant dans un quartier de la politique de la ville a 3 à 6 fois moins de chances d'accéder à un entretien de recrutement. Pour faire face à cette situation, 16 entreprises ont signé la charte entreprises et quartiers en février 2018.

Le PAQTE a vocation à remplacer la charte entreprises et quartiers et se déploie sur plusieurs axes :

- l'accueil d'élèves de 3<sup>e</sup>, de bac pro et de BTS en stage.
- la visite du site de l'entreprise.
- la promotion de l'accès à l'apprentissage.
- la garantie de processus de recrutement non discriminatoires, notamment par la méthode de recrutement par simulation.
- la préparation des personnes en recherche d'emploi à l'exercice de l'entretien de recrutement.
- le soutien à des associations par les entreprises, au travers de dons matériels ou financiers.

Le PAQTE est animé par le club régional d'entreprises partenaires de l'insertion (CREPI) qui assure le lien entre les entreprises et les demandeurs d'emploi, en s'appuyant sur les engagements des entreprises à travers la mise en place de différentes actions (ambassadeurs des métiers, rallye pour l'emploi, parrainage, etc).

La dynamique de mobilisation des entreprises se poursuit, puisque une trentaine d'entreprises seront mobilisées d'ici fin 2019 en signant le pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises (PAQTE). L'État soutient la mobilisation des entreprises à travers le PAQTE, et a octroyé en 2019 un financement de 24000 euros.

Mont de Marsan Agglomération s'engage à soutenir la démarche du PAQTE sur le territoire et à participer au comité de pilotage en collaboration avec l'État.

## . L'accès à la formation et à l'emploi

L'aide à l'insertion professionnelle se traduit au travers d'une aide à l'accès à la formation et d'une aide à l'accès au recrutement.

Dans le cadre du plan de mobilisation nationale pour les habitants des quartiers, deux mesures concernent particulièrement l'accès à la formation et à l'emploi des jeunes des quartiers prioritaires. D'une part, l'accompagnement de 100 jeunes des quartiers dans leur insertion professionnelle, en mobilisant notamment le parrainage et le tutorat. D'autre part, le doublement du nombre d'apprentis issus des quartiers pour le porter à 35 000 jeunes.

Par ailleurs, le plan d'investissement pour les compétences (PIC) s'adresse aux demandeurs d'emploi et doit permettre de développer une société de compétences, seule à même de faire diminuer le chômage structurel en France. Ce dispositif est financé à 44 % par l'État, en complément du financement de la région.

Trois axes d'intervention sont privilégiés :

- Il s'agit tout d'abord de proposer des parcours qui aboutissent à une qualification. Ils doivent permettre de préparer des personnes pas ou peu qualifiées à des compétences et des métiers qui ouvrent des perspectives d'emploi à court et à long terme.
- Il s'agit aussi de consolider des compétences fondamentales : communication en français, savoir-être, culture mathématique, culture numérique.
- Le PIC porte enfin une attention particulière à l'amélioration de l'offre de formation et à l'accompagnement de l'offre de formation.



## **. Le développement sur le territoire de l'agglomération de l'Économie Sociale et Solidaire et les développement des entreprises d'insertion**

Mont de Marsan Agglomération s'engage à renforcer et à proposer des actions réalisées aux entreprises d'insertion et aux associations de Quartier présentes sur les territoires : Bois et Services et AQM

Mont de Marsan Agglomération s'engage à signer ou à amender les Conventions pluriannuelles d'objectifs (par un volet spécifique)

Mont de Marsan Agglomération s'engage à poursuivre les démarches de développement économiques entreprises dans la stratégie urbaine intégrée développée dans le cadre du contrat de ville, ainsi que le volet développement économique du NPNRU.

### **. Stratégie pauvreté**

Par ailleurs, en application de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, un objectif de réduction des délais d'évaluation et d'orientation des bénéficiaires du RSA sera recherché.

### **. Accueil et intégration des étrangers**

"L'instruction relative aux orientations pour l'année 2019 de la politique d'accueil et d'intégration des étrangers en France du 17 janvier 2019 souligne la forte dimension locale des enjeux de l'intégration et prévoit une augmentation significative des crédits concernant l'apprentissage linguistique en faveur des primo-arrivants notamment (action 12).

## **Habitat, renouvellement urbain et cadre de vie**

### **. le projet de rénovation urbaine**

Le protocole de préfiguration a été signé le : 26 juillet 2016, la convention de renouvellement urbain a été signée le 13 novembre 2018 les principaux objectifs sont les suivants :

#### **Pour LE PEYROUAT : Finaliser la recomposition du quartier**

Il s'agit donc de considérer le rôle majeur des espaces publics et de la programmation économique et commerciale comme autant de possibilités de transformation du quartier. Cela s'accompagnera aussi par la création de nouveaux équipements et services mettant en avant les forces vives du quartier et les atouts de ce dernier. Mais également par le développement d'une diversité sociale à engager avec des nouvelles opérations de logements et d'activités. La reconstitution du front urbain entre les avenues Rozanoff, du Peyrouat (cadran Nord-Est) est donc un enjeu majeur pour donner à voir et vivre le nouveau quartier.

#### **Pour LA MOUSTEY: Qualifier et pacifier le quartier**

L'environnement immédiat des logements est peu apaisant et qualifié, la stratégie consiste donc à donner plus de valeur d'usages à l'ensemble en passant certes par les espaces résidentiels, mais également par le domaine public objet de toutes les attentions.

Les équipements renouvelés (COSEC, pôle de santé, parc) joueront également un rôle important dans la qualité du site. Le renouvellement du parc de logement devra également être à la hauteur des ambitions portées au niveau de l'espace public afin de garantir un projet urbain et de vie cohérent.

À partir des enjeux posés dans le protocole de préfiguration du 26 juillet 2016, les études construites en 2016, 2017 et encore en cours ont permis de structurer un projet cohérent :

- avec les stratégies et les moyens financiers et humains des collectivités de Mont-de-Marsan, de Saint-Pierre du Mont et de Mont-de-Marsan Agglomération,
- en phase également avec les moyens opérationnels et financiers des opérateurs de logements sociaux impliqués sur le territoire (SNI et XL Habitat),

- et en associant les différents partenaires du projet : ANRU, caisse des dépôts, anah, le groupe action logement, la région, etc.

L'état s'engage à accompagner ce projet sur le territoire par une subvention globale de 4 M€ - **Mesure 7**

Les collectivités de Mont de Marsan Agglomération, Mont-de-Marsan et de Saint-Pierre-du-Mont ont signé une convention de renouvellement urbain le 13 novembre 2018

### **. les mesures renforçant la mixité sociale**

Afin d'éviter de concentrer les demandeurs de logements sociaux les plus fragiles dans les quartiers politiques de la ville, la convention intercommunale d'attribution a été signée dès le 22 janvier 2018. - **Mesure 3-1**

La proportion d'attribution de logements sociaux hors QPV vise comme objectif les 25% de demandeurs de logements sociaux plus modestes. - **Mesure 3-2**

Le projet de renouvellement urbain sur l'agglomération montoise prévoyait 88 nouvelles démolitions sur le Peyrouat et réalisations de 88 nouveaux logements sociaux sur Mont-de-Marsan ainsi qu'une résidentialisation de 306 logements sur la Moustey (Saint-Pierre du Mont). Ces démolitions ont fait l'objet d'une demande d'anticipation afin de transformer rapidement l'image des quartiers - **Mesure 8-2**

### **. les conseils citoyens et la participation des habitantes et des habitants**

Dans le cadre de la mise en place du projet de renouvellement urbain, Mont-de-Marsan Agglomération s'est engagé à faire participer l'ensemble des habitants (réunions publiques) et les conseils citoyens à l'évolution des projets (participation du conseil citoyen aux formations spécifiques organisées par l'ERU (École du renouvellement urbain). Ils ont également été associés à l'ensemble des groupes de travail et aux instances décisionnaires du contrat de ville 2014-2020

Des marches exploratoires ont été réalisées pour se rendre compte des difficultés, en particulier une marche exploratoire féminine pour explorer le quartier sous l'angle de la sécurité et en particulier la pratique de l'espace public par les publics féminins. Il est prévu dans le cadre de l'aménagement futur de l'îlot K. W. Rozannoff de réaliser un espace public accessible et tenant compte des besoins de mixité. Mont de Marsan Agglomération et la Ville de Mont de Marsan s'engage à mettre en œuvre dans le cadre du CLSPD de la ville de Mont de Marsan un volet spécifique comprenant notamment : un **Contrat Local de mobilisation et de coordination sur les violences sexistes et sexuelles** - **Mesure 40**

### **. des quartiers entretenus**

L'abattement de 30% sur la base d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) permet, en contrepartie de cet avantage fiscal, le financement et la mise en œuvre d'actions contribuant à améliorer la qualité de vie urbaine des locataires en compensant partiellement les surcoûts de gestion liés aux besoins spécifiques des quartiers.

Les priorités d'intervention pour les quartiers du Peyrouat et de la Moustey sont les suivantes :

- le renfort du personnel de proximité dans les immeubles (gardiennage, médiation) et des moyens humains sur site afin de prévenir les incivilités et les dégradations et d'améliorer la gestion courante des immeubles collectifs ;
- la remise en état des locaux en favorisant l'insertion par l'emploi des habitants ;
- l'enlèvement des déchets, encombrants, épaves et l'embellissement des espaces communs par et pour les locataires ;

-les actions d'embellissement par et pour les résidents, la communication et la médiation avec les locataires sur les thématiques de prévention, vivre ensemble, maîtrise des charges, sensibilisation à l'environnement et tranquillité résidentielle.

En 2018, le montant de l'abattement s'élève, pour XL Habitat à 131 712 euros, et à 41030 euros, pour CDC Habitat. L'État s'engage à poursuivre l'exonération jusqu'en 2022 dans le cadre de la signature du présent protocole

## **. La poursuite de la gestion urbaine de proximité dans le cadre du nouveau projet urbain de La Moustey**

Dans le cadre de ce petit quartier, la dimension cellule de veille permet d'assurer le lien entre les différents acteurs.

Sur le quartier du Peyrouat, aucune réalisation n'est à ce jour prévue. Les démolitions du programme de renouvellement urbain ont été réalisées, et aucune opération en dehors du programme de voirie n'est inscrite dans le cadre du renouvellement urbain.

Sur le quartier de la Moustey, la réhabilitation est en cours de réalisation. Cette réhabilitation fera l'objet d'une réunion publique en début d'été. La GUP prévoit, comme cela a été réalisée pour le quartier du Peyrouat, l'accompagnement du quartier pendant la période de réalisation du projet urbain de la Moustey. La fréquence des réunions sera accrue pendant cette période et ce afin de permettre d'échanger sur les éventuelles difficultés.

Mont de Marsan Agglomération s'est engagée dans le cadre d'un processus de certification de la direction politique de la ville. La norme AFNOR visée à ce jour est : XP X60-600.

## **. le plan de prévention de la radicalisation**

Le plan de prévention de radicalisation a été signé à Mont de Marsan le 21 juin 2017 – mesure 28

La prévention de la radicalisation doit s'intégrer pleinement dans la mise en œuvre de la politique de la ville et s'orienter plus particulièrement vers une veille des signaux faibles et une action de prévention pour lutter contre le basculement. Le plan de prévention de la radicalisation, signé par le préfet et la présidente de Mont-de-Marsan Agglomération en 2016 s'appuie sur les acteurs et dispositifs susceptibles d'être mobilisés dans les champs éducatif, social, sanitaire, de l'insertion professionnelle, et de la prévention de la délinquance.

Plusieurs axes de travail sont privilégiés :

- améliorer le repérage du phénomène et la coordination ;
- former et sensibiliser les professionnels et acteurs de terrain
- proposer dès la préadolescence : des ateliers type déconstruction des théories du complot / danger des propagandes

Par ailleurs, le déploiement des délégués cohésion police population (mesure 1 du plan de mobilisation nationale) sera organisé à partir de 2019, et permettra ainsi de nouer des contacts directs et de confiance avec la population.

## **. l'équipement du quartier et le cadre de vie**

De nombreuses réalisations sont prévues sur les deux quartiers. Elles constituent des éléments forts du projet RU hors logement : rénovation des écoles Argente et Mistral, vidéo protection, de centres sociaux ou EVS (Mesure 23), ou de tout autre équipement public permettant la « mise à niveau » du quartier.

Un effort considérable est apporté au développement culturel et à l'équipement numérique du quartier :

- . implantation Micro folies sur le Peyrouat (mesure 38) ;
- . équipement numérique passerelle

## Agir sur les mobilités quotidiennes

### . les infrastructures de mobilité collective

Le Marsan Agglomération a lancé son Plan Global de Déplacements (PGD). Une démarche volontaire qui a pour vocation de mettre en cohérence les différents projets communautaires dans les domaines de l'urbanisme, de la circulation, des transports, et du développement dans une perspective durable. Ce travail préparatoire a permis de poser les grands principes du futur réseau de transports urbains :

- lignes de nervure fortement cadencées,
- déménagement du pôle voyageurs et sa connexion avec la gare
- navette de centre ville gratuite,
- parkings relais en périphérie,
- offre en Transport à la demande (TUM+) pour les communes rurales
- déplacements doux dits « mode actif » (création d'un réseau de pistes cyclables connecté à la voie verte portée par le conseil départemental, voies cyclables sur les nouvelles voiries, plateau piétonnier en centre ville, zones de rencontre et zone 30 où peuvent cohabiter piétons, cyclistes et automobilistes en privilégiant les deux premiers).

Mais cette politique englobe également le stationnement (travail, loisirs, courses, résidents en centre ville), les livraisons, l'aménagement des carrefours, l'embellissement (berges de la Midouze), la voirie (aujourd'hui l'entrée Ouest avec l'avenue des Martyrs de la Résistance ; demain le boulevard Nord, la route de Sabres ou l'avenue du Maréchal Juin), ainsi que les Plans de déplacement dans les entreprises ou les administrations. Elles donnent aussi des perspectives pour l'avenir :

- fréquences encore accrues sur les lignes de nervures du transport urbain
- voiries dédiées aux bus,
- interbillettique entre les différents modes de transport intercommunaux, départementaux et régionaux.

Il est prévu une requalification de voirie au niveau de la desserte du tribunal. Une seconde opération concerne la remise à niveau des voiries appartenant à XL Habitat et ayant souffert dans le cadre de la première opération de renouvellement urbain.

### . les appuis à la mobilité individuelle

L'État soutient les dispositifs de mobilité à travers différentes axes :

- tout d'abord, à travers le dispositif du permis à un euro par jour, qui se présente sous la forme d'un prêt à taux zéro.
- par ailleurs, en 2019, la préfecture des Landes a attribué un financement de 12 500 à une auto-école associative ALPCD lors de l'appel à projet annuel, permettant ainsi à une trentaine de jeunes d'être accompagnés dans une formation au code ou à la conduite.

Mont de Marsan Agglomération s'engage pour le rattachement physique et social du ou des quartiers à l'agglomération et qui sont en phase avec les ambitions de développement économique : utilisation des bas d'immeubles, création de tiers lieux (Ligue de l'enseignement), mise à disposition de locaux adaptés pour les formations ou les entreprises, ...



### Jeunesse – éducation vers un projet de cité éducative

Mont de Marsan agglomération œuvre pour une politique de solidarité et de développement qui vise à la fois la lutte contre l'exclusion des territoires dans lesquels résident des populations en difficulté, et la réduction des écarts de développement entre les différents quartiers de l'agglomération.

Au-delà de la coordination et de l'accompagnement des acteurs, la direction politique de la ville propose et met en place un programme d'actions qui permet de tendre vers l'épanouissement de la personne et soutient des initiatives individuelles et collectives afin de favoriser l'expression, l'éveil à la culture, la réussite scolaire, les rencontres, l'accès aux loisirs, aux sports, le soutien à la parentalité, l'initiation à des pratiques artistiques, sportives...

#### . Parcours d'émancipation des habitants : vers l'excellence éducative

La CAF des Landes, en lien avec la COG 2018 / 2022 signée entre l'État et la CNAF, accompagne le développement de l'offre d'accueil du jeune enfant, en luttant contre les inégalités sociales et territoriales et en améliorant son efficacité. Il s'agit de pérenniser l'offre d'accueil collective existante et de créer de nouvelles places dans les zones ou pour les publics prioritaires :

-Rénover les modalités de financement des Eaje tant en investissement qu'en fonctionnement, directement et via la contractualisation avec les collectivités locales, pour favoriser la création des places dans les zones ou pour les publics prioritaires

-Adapter l'offre aux besoins des familles les plus précaires, avec la création du bonus « mixité sociale »

La CAF des Landes, en lien avec la COG 2018 / 2022 signée entre l'État et la CNAF, accompagne le parcours éducatif des enfants âgés de 3 à 11 ans et soutient les jeunes âgés de 12 à 25 ans dans leur parcours d'accès à l'autonomie :

→ Poursuivre une politique d'accessibilité et de simplification en matière d'accueils de loisirs sans hébergement (Alsh)

Poursuivre le soutien aux Alsh, notamment sur le temps du mercredi et favoriser leur accessibilité (handicap)

- développement du plan mercredis
- développement de l'offre d'accueil en Alsh à destination des enfants porteurs de handicap, par le soutien renforcé à des actions d'inclusion

→ Soutenir la diversification de l'offre de loisirs et de vacances proposée aux enfants

Faciliter l'accès aux loisirs des enfants notamment des plus défavorisés

- renforcement dans le Fonds Publics et Territoires du financement des actions liées à l'accès aux loisirs des enfants de familles défavorisées ou porteurs de handicap

Dynamiser les départs en vacances des enfants

#### Rappel de l'existant à conforter :

→ Encourager les initiatives des adolescents

- création d'une Ps jeunes permettant de financer des espaces jeunes

Renforcer la présence éducative numérique et renouveler les modalités de contact avec les jeunes pour favoriser leur engagement citoyen (Promeneurs du Net)

#### Rappel des orientations définies au sein de la direction Politique de la ville :

Structurellement sur les QPV, les deux tiers lieux identifiés que sont la Passerelle sur le quartier du Peyrouat et le chalet(AQM) sur la Moustey proposent des activités de découvertes, d'expressions et de loisirs éducatifs qui doivent faciliter l'intégration du jeune dans la vie sociale et professionnelle

Mont de Marsan Agglomération s'engage dans le management des projets et veille que tout projet en direction de la jeunesse :

- permette au jeune d'être acteur en lui donnant les moyens d'exprimer ses idées et ses envies, et en favorisant son investissement personnel ;
- permette l'apprentissage de la vie en collectivité. Il doit favoriser les relations, les échanges et l'intégration de chaque jeune dans le respect de l'autre et des règles de vie. Priorité : mixité de genre ;
- participe à sensibiliser le jeune à son statut de citoyen.

→ Assurer le développement des ressources et outils pour la jeunesse au sein des quartiers

- un réseau d'acteurs qui travaillent en synergie ;
- des projets annuels ;
- une junior association composée de 22 membres Peyrouat Teenagers ;
- une junior association sur la Moustey accompagnée par les Compagnons Bâisseurs ;
- deux accueils de loisirs 13 – 17 ans ( un sur le quartier du Peyrouat, un AQM) ;
- la direction politique de la ville s'engage et est référente Landes Imaginations
- accueil des stagiaires scolarisés aux collèges et lycées ;
- structure d'accueil dans le cadre du Pack XL du conseil départemental.

Mont de Marsan Agglomération a piloté le lancement des services civiques (depuis 2010) et est désormais partenaire du projet.

### . favoriser la réussite à l'école :

Sept postes ont été déployés sur les écoles du Peyrouat, de l'Argenté, du Pégé, et Mistral, dans le cadre du dédoublement des classes de CP / CE1 en REP. Sur l'Agglomération du Marsan (554 élèves de CP et 570 CE1) le dédoublement concerne 17.8 % des cohortes.

Dans le cadre de la stratégie de lutte contre la pauvreté, des petits déjeuners à l'école seront proposés à partir de l'année scolaire 2019 / 2020, à travers des modalités à définir.

Afin d'assurer la réussite des élèves, des actions seront déployées en lien avec le programme de réussite éducative, par exemple : « parcours avenir », accompagnement éducatif, devoirs faits, contrat local d'accompagnement à la scolarité, école ouverte.

Enfin, le programme de réussite éducative proposera une méthode et des outils renouvelés : formation partagée entre professionnels, réflexion sur de nouvelles actions, élaboration d'un annuaire, mise en place d'une charte de confidentialité.

### . égalité dans l'orientation

Le développement de stages de qualité aux élèves de 3<sup>e</sup> des quartiers prioritaires constitue une mesure du plan de mobilisation nationale et sera déployé dans le cadre du PAQTE, grâce au réseau d'entreprises partenaires.

### . Accompagner et valoriser les parents

Les associations intervenant sur les quartiers prioritaires proposent de nombreuses actions d'accompagnement des parents sur l'insertion sociale et professionnelle, le vivre ensemble, la santé et le bien être.

La CAF des Landes soutient les actions de d'accompagnement et de valorisation de la parentalité dans les quartiers prioritaires, à travers un financement de 73 000 euros (en 2017) soit :

- 62 200 euros pour les actions CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité)
- 10 800 euros pour les actions REAAP (Réseau d'Appui et Accompagnement des Parents)

## Lien social, accès à la culture et citoyenneté

### . soutenir les acteurs de proximité

La médiation sociale est aujourd'hui reconnue comme un mode efficace de résolution des tensions et de mise en relation entre les populations des quartiers et les institutions. L'Etat finance sept postes d'adultes relais, intervenant sur les quartiers du Peyrouat et de la Moustey auprès des services de l'Agglomération, mais également des associations Bois et services, Café music, PEP 40 et compagnons bâtisseurs. Ces médiateurs interviennent en proximité afin de favoriser la réussite scolaire des plus jeunes, l'accompagnement socio professionnel des jeunes déscolarisés, ou encore l'ouverture culturelle ainsi que l'aide sur les démarches administratives.

La préfecture des Landes soutient ces postes à travers une contribution annuelle totale de plus de 135 000 euros.

Les associations constituent des acteurs essentiels de la politique de la ville car elles agissent au plus près des habitants des quartiers et de leurs besoins. Outils indispensables à la cohésion sociale et au vivre ensemble, elles sont vecteurs de citoyenneté et de participation des habitants, et souvent porteuses d'emplois.

Afin de soutenir les projets associatifs, et au delà des 4 postes adultes relais affectés dans les associations, l'Etat finance également quatre postes Fonjep (mesure 31 plan de mobilisation nationale) pour les associations café music, AQM, Ligue de l'enseignement et Couleur caraïbes, favorisant ainsi l'animation sociale, la prévention sur les enjeux liés au numérique et l'égalité filles / garçons.

La préfecture des Landes soutient ces postes à travers une contribution annuelle totale de plus de 28 000 euros.

Afin de soutenir les projets associatifs, la préfecture des Landes finance 23 porteurs de projets associatifs pour la mise en œuvre de leurs actions sur les quartiers prioritaires, soit un soutien financier de près de 100 000 euros dans le cadre de l'appel à projet 'politique de la ville' en 2019.

L'État soutient également les associations de proximité par l'intermédiaire de différents appels à projets : Fonds de développement de la vie associative (FDVA), crédits politique jeunesse et éducation populaire de la DDCSPP, MILDECA, fonds d'intervention de la prévention de la délinquance (FIPD)...

La CAF des Landes accompagne également le développement de l'animation de la vie sociale dans les territoires, notamment à travers le financement des espaces de vie sociale sur les associations AQM et AMAC Café music.

Mont de Marsan Agglomération s'engage à poursuivre l'appel à projet du contrat de ville et réaffirme ainsi l'importance du rôle des associations, piliers de la cohésion sociale au cœur de la société civile, vecteurs de citoyenneté, de solidarité et d'égalité. Leur diversité, leur ancrage sur le territoire et la souplesse de leur fonctionnement doivent permettre d'ici 2022 de construire des réponses originales et pertinentes aux deux quartiers prioritaires.

### . éducation à la culture et aux activités culturelles

Le parcours d'éducation artistique et culturelle est l'ensemble des connaissances acquises par l'élève, des pratiques expérimentées et des rencontres faites dans les domaines des arts et du patrimoine, que ce soit dans le cadre des enseignements suivis, de projets spécifiques, d'actions éducatives.

Mont de Marsan Agglomération s'engage :

- à réaliser des réunions spécifiques et régulières autour de l'éducation à la culture dans les quartiers ;
- à conventionner sur des animations avec le service culture ;
- à implanter un dispositif Micro-folie (mesure 38) en partenariat avec l'établissement public de La Villette sur le quartier du Peyrouat ;

- à remettre à niveau le fonds de la Passerelle en cohérence avec les publics ;
- à s'inscrire dans une démarche de parcours 'éducation artistique et culturelle

## **.consolider les dynamiques collectives de promotion de la citoyenneté**

### **Valeurs de la république**

Cette formation de 2 jours, dispensée par des agents de l'État et des associations comme la ligue de l'enseignement ou la ligue des droits de l'homme, permet aux professionnels et aux bénévoles d'être au clair avec le principe de laïcité, de mieux comprendre comment l'appliquer et l'expliquer, et ainsi contribuer à promouvoir le vivre-ensemble et partager les valeurs de la République au quotidien.

Six sessions de formation ont été dispensées sur les Landes en 2018 pour un total de 100 personnes formées. L'objectif de 2019 est de maintenir ce rythme de formations en sollicitant les habitants des quartiers politique de la ville via notamment les adultes relais qui sont déjà formés pour la plupart mis également les associations de ces quartiers et les conseils citoyens.

Il est tout à fait envisageable de préparer une formation, selon les inscriptions, à l'intérieur du quartier pour essayer de former les habitants, et les jeunes notamment ceux des Juniors associations

### **Service civique**

Près de 800 jeunes volontaires se sont engagés dans le cadre du service civique sur le département sur l'année 2018.

L'objectif est de maintenir un tel niveau d'engagement sur le département avec une montée en puissance du dispositif à destinations des jeunes (16-25 ans) des quartiers politique de la ville.

L'objectif est d'accentuer la communication sur le dispositif via les adultes relais, via les associations œuvrant sur les quartiers (compagnons bâtisseurs ...) et les points information jeunesse qui peuvent relayer les informations.

La perspective du service national universel se rapprochant, ce seront donc tous les jeunes qui seront concernés par une forme d'engagement au service de la collectivité via des stages mêlant mixité sociale et géographique.

## GOUVERNANCE, SUIVI ET EVALUATION DU PROTOCOLE

Dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours, il a été décidé de regarder la situation contextuelle du territoire et en parallèle à cela, de mesurer ce qui a été fait au cours des exercices 2016, 2017 et 2018.

Dans la logique du pacte de Dijon, la rénovation de notre contrat de ville concrétisée au travers du présent protocole d'engagements renforcés et réciproques s'appuiera sur les trois principes suivants :

- . une approche globale de l'action publique locale reposant sur des objectifs de mixité sociale et intégrant la déclinaison des différents plans nationaux (stratégie pauvreté, plan national de santé, prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes en particulier) ;
- . une différenciation en fonction des territoires et des villes en tenant compte des dynamiques locales, du système d'acteurs en présence (notamment associatifs), de l'ingénierie déjà développée et de la capacité de l'intercommunalité à porter la politique de la ville, des problématiques de cohésion urbaine spécifiques ;
- . la responsabilisation en vue de la réelle traduction des engagements de l'État et du mouvement intercommunal et l'association de l'ensemble des collectivités et des services publics dans la dynamique de mobilisation.

Pour l'Etat,

Pour Mont-de-Marsan Agglomération,

Frédéric VEAUX,  
Préfet des Landes



Charles DAYOT  
Président de Mont-de-Marsan  
Agglomération

